

26 août 2021 -16:23

La Régie des Bâtiments soutient les régions touchées par les intempéries

Après les intempéries et inondations de juillet 2021, la Régie des Bâtiments, en tant que gestionnaire du patrimoine immobilier de l'État fédéral, a immédiatement pris des mesures pour venir en aide aux Provinces touchées.

Laurent Vrijdaghs, Administrateur général et Président du Comité de direction de la Régie des Bâtiments :
« Il est de notre devoir, en tant qu'organisme public fédéral, d'apporter notre aide aux autorités locale, provinciale et régionale, afin de contribuer à l'action publique et d'assister les personnes impactées par les inondations. C'est pourquoi, la Régie des Bâtiments a notamment proposé différents bâtiments, inoccupés et dans l'attente d'être valorisés, pouvant éventuellement héberger provisoirement des personnes comme certaines administrations concernées par les intempéries. Une collaboration étroite avec les Provinces a été engagée dans les premiers jours qui ont suivi les inondations. Nous souhaitons encore beaucoup de courage et de force à la population touchée par cette situation dramatique. »

Dégâts des eaux dans des bâtiments publics fédéraux

Les dégâts des eaux dans les bâtiments hébergeant des Services Publics Fédéraux ont été rapidement identifiés.

La Justice de paix de la commune de Limbourg (rue Victor David) ainsi que les locaux abritant les archives de la Justice à Verviers (rue Xhavée) ont été les plus durement touchés.

En collaboration avec les Archives de l'État et le SPF Justice, tout a été mis en œuvre pour que ces archives soient sauvegardées. Ainsi, les archives inondées qui ont été récupérées sont conservées dans des congélateurs dans l'attente de leur restauration.

Les installations techniques (électricité, HVAC) des bâtiments touchés ont été contrôlées et remises en service quand il n'y avait pas de danger. Certaines installations doivent cependant être réparées ou remplacées au plus vite. Une aide a également été apportée pour effectuer un nettoyage en profondeur des bâtiments touchés.

Mise à disposition de logements inoccupés

Des logements et bâtiments inoccupés de notre portefeuille immobilier ont été identifiés afin d'héberger des personnes et services sinistrés, et/ou leur apporter un soutien logistique. Il s'agit par exemple de logements de fonction d'anciens gendarmes qui sont inoccupés dans l'attente d'une vente.

À ce jour, 6 logements inoccupés (dans les communes d'Engis, de Montagnée, de Flémalle-Haute, de Seraing et d'Herstal) ont déjà été mis à la disposition d'agents de la Police fédérale et de la Police locale dont le logement privé est inhabitable. La Police fédérale collabore avec la Régie des Bâtiments pour

aménager ces logements au plus vite.

Les services de la Régie des Bâtiments se coordonnent actuellement pour fournir des listes complètes de biens disponibles dans les Provinces de Namur, Liège et du Luxembourg. Ces listes seront fournies à l'administration de la Région wallonne, qui se chargera ensuite des contacts avec les Gouverneurs des Provinces correspondantes. De nombreux biens nécessitent cependant des aménagements spécifiques avant de pouvoir être mis à la disposition des habitants sinistrés.

Mise à disposition de l'ancienne justice de paix d'Eupen pour la Communauté germanophone

L'ancienne justice de paix d'Eupen (Klötzerbahn n°27) devrait être prochainement mise à la disposition de la Communauté germanophone pour l'hébergement de ses services administratifs touchés.

Mise à disposition de mobilier de bureau inutilisé

Le mobilier de bureau (tables, chaises, armoires) qui n'est plus utilisé mais est encore en bon état, a été transféré immédiatement à Finshop (SPF Finances), qui se charge de le mettre à la disposition des Provinces touchées.

Régie des Bâtiments
Avenue de la Toison d'Or 87 boîte 2
1060 Bruxelles
Belgique
+32 2 541 65 11
<http://www.buildingsagency.be>

Johan Vanderborght
Porte-parole
+32 (0)479 31 26 91
johan.vanderborght@buildingsagency.be